



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois et le onze du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT.  
Mme Eva GERAUD.

**Participant à la séance :**

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.  
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

**Secrétaire :**

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

**Absents excusés :**

Bernard MIRAMOND 2<sup>ème</sup> vice-président.  
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.  
Date de la convocation : 03 octobre 2023.

**RAPPORT N°058/BUR-10/2023**

**OBJET : Attribution de l'accord-cadre n°2023-08 passé selon une procédure formalisée relatif à la fourniture de gaz combustible et la mise à disposition de citernes.**

L'objet du marché concerne la fourniture de gaz combustible et la mise à disposition de citernes pour les centres de secours de Réalmont, Alban, Puylaurens, Lacaune, Cordes sur Ciel, Labastide-Rouairoux et Graulhet.

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert. Conformément à l'article R. 2162-2 du même code, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

Le marché n'est pas alloti dans la mesure où cela ajouterait de la complexité à l'exécution des prestations et les rendrait plus coûteuses.

La durée initiale du contrat est de 12 mois et pourra être reconduite 3 fois (pour une durée totale maximale de 4 ans).

Cette procédure a été envoyée à la publication le 31/08/2023 et parue le 03/09/2023 au Bulletin officiel des annonces de marchés publics ainsi que le 05/09/2023 au Journal officiel de l'Union européenne. La date limite de réception des offres a été fixée au 03/10/2023 à 12h00.

A l'issue de cette consultation, 2 plis ont été reçus sur la plateforme de dématérialisation.

Les candidats sont les suivants :

- Primagaz ;
- Antargaz.

#### **Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- vu la décision de la commission d'appel d'offres du 11 octobre 2023,  
- vu la délibération du conseil d'administration n°059 en date du 13 juillet 2021 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser le président à signer les pièces afférentes à cette procédure au bénéfice du titulaire validé par la commission d'appel d'offres.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

#### **Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité